



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ANAH

Question écrite n° 47611

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le ministre délégué au logement sur les crédits votés pour l'amélioration de l'habitat ancien. La dotation budgétaire allouée à l'ANAH est restreinte encore cette année et depuis trois ans, elle ne cesse de diminuer dans le Bas-Rhin passant de 57,6 millions de francs en 1994 à 43,3 millions de francs en 1996. Cette situation est difficilement acceptable. À l'heure où il est essentiel de développer une réelle politique du logement en France, des organismes tels que l'ANAH qui visent à réhabiliter le parc immobilier locatif doivent être soutenus. En effet, le marché du logement qui est fragile risque de connaître à nouveau une chute du volume des travaux effectués entraînant des licenciements notamment dans les petites entreprises et chez les artisans. Depuis 1988, la taxe additionnelle au droit de bail n'est plus directement affectée à l'ANAH qui se chargeait en contrepartie d'attribuer des subventions aux propriétaires bailleurs privés pour améliorer leur logement. Le produit de cette taxe approche les 3 500 millions de francs et se trouve en constante augmentation. Il lui demande, en conséquence, si une parité peut être envisagée entre le budget de l'ANAH et le produit de la TADB afin de mettre en œuvre rapidement une politique du logement au service de tous, de soutenir l'activité du bâtiment et de développer les emplois.

Données clés

Auteur : [M. Bur Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47611

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 347